

Le **français,**
notre **affaire**
à **tous**

STRATÉGIE COMMUNE D'INTERVENTION POUR LE GRAND MONTRÉAL 2013-2015

Si des progrès ont été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la primauté du français dans l'espace public comme dans les milieux de travail au Québec et particulièrement dans la grande région de Montréal.

On ne saurait y arriver sans réitérer, voire renforcer l'engagement actif et concerté de tous, notamment des milieux d'affaires, des milieux associatifs et des ministères et organismes gouvernementaux qui se sont associés dans le cadre d'une stratégie commune d'intervention pour soutenir la francisation des entreprises et des commerces de la région métropolitaine.

C'est le projet auquel vous convie la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal 2013-2015.

Mise en place en 2008 par le gouvernement du Québec, de concert avec plusieurs partenaires du milieu des affaires, dont la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, du milieu syndical et de l'éducation, la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 avait pour objectif de renforcer l'usage du français dans les commerces et les milieux de travail de la région métropolitaine.

LES ORIENTATIONS

Lors de la rencontre du 20 juin 2013 du Comité directeur des orientations de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013, madame Diane De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, de concert avec monsieur Michel Leblanc, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et président du Comité directeur des orientations, annonçait la reconduction de la Stratégie commune pour une période de deux ans.

Se basant sur le bilan positif des mesures mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie 2008-2013 et considérant nécessaire de poursuivre les actions entreprises afin d'améliorer la francisation des petites entreprises et commerces de la région de Montréal, le Comité directeur des orientations a décidé de soutenir le déploiement des actions pour favoriser et promouvoir l'usage du français dans les milieux de travail et les commerces, pour la période 2013-2015, au moyen de la Stratégie commune d'intervention pour le Grand Montréal.

Cette stratégie comporte les orientations suivantes :

- Mobiliser les partenaires socioéconomiques et des milieux d'affaires de la région métropolitaine pour soutenir la francisation des petites entreprises et des commerces
- Coordonner les initiatives des partenaires socioéconomiques et des milieux d'affaires avec les actions de leurs partenaires gouvernementaux
- Améliorer la coordination des programmes et des outils de francisation et de promotion de l'usage du français conçus par les partenaires gouvernementaux, notamment en maintenant une offre harmonisée et diversifiée de cours de français destinés aux personnes non francophones et en encourageant ces personnes, tout autant que les entreprises et les commerces où elles sont appelées à travailler, à se franciser et à favoriser l'usage du français dans leurs milieux de travail
- Réaliser des activités de renforcement positif auprès des propriétaires de commerce qui offrent des services en français notamment en leur donnant plus de visibilité dans l'espace public
- Développer une stratégie Web afin de joindre plus facilement les propriétaires d'entreprises et de commerces de même que des groupes cibles, notamment les jeunes, dans le but de les sensibiliser à l'importance d'utiliser le français comme langue commune de communication au Québec
- Améliorer les mesures d'accompagnement et de soutien destinées à permettre la francisation des entreprises et des commerces de la grande région de Montréal, particulièrement des entreprises et commerces de petite taille

DIX GRANDS PRINCIPES À L'ORIGINE DE LA STRATÉGIE

1. Le français est la langue officielle du Québec
2. La primauté de la langue française constitue une caractéristique incontournable et une valeur fondamentale de la société québécoise
3. La Charte de la langue française garantit aux Québécoises et aux Québécois le droit de travailler, d'être informés et d'être servis en français
4. Le gouvernement, les gens d'affaires, les associations, les syndicats et l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec partagent la responsabilité de faire du français la langue normale et habituelle de la vie publique
5. La Stratégie commune se poursuit dans un esprit d'ouverture et dans le respect de la communauté de langue anglaise et des communautés culturelles ainsi que des nations amérindiennes et de la nation inuite qui sont toutes des constituantes de la société québécoise
6. L'influence déterminante de la région de Montréal dans la démographie, l'économie et l'immigration confère à la région métropolitaine un rôle particulier pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec
7. Les partenaires de la Stratégie commune sont déterminés à promouvoir le français et à renforcer son utilisation dans les produits et services, dans l'affichage ainsi que dans les milieux de travail, particulièrement dans la grande région de Montréal et auprès des entreprises et des commerces employant moins de 50 personnes
8. Les partenaires de la Stratégie commune reconnaissent que le français est une des forces pouvant contribuer, directement ou indirectement, au succès des petites entreprises et que cette force s'exprime à travers la langue d'accueil et de service, la langue d'affichage et la langue de travail, notamment par des actions de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement
9. Les partenaires de la Stratégie commune entreprennent de façon concertée les diverses actions de promotion, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement qui sont mentionnées ci-après et qui sont destinées à renforcer la place du français dans les commerces et les milieux de travail
10. Les actions proposées sont élaborées en tenant compte de la réalité profonde des petites entreprises, où le défi quotidien de réussir et de prospérer mobilise la quasi-totalité de l'énergie de leurs dirigeants

UN BUT À ATTEINDRE

Améliorer la présence de la langue française dans la grande région de Montréal

SIX OBJECTIFS COMMUNS POUR UN IMPACT PLUS MARQUÉ SUR L'ENSEMBLE DU GRAND MONTRÉAL

1

Renforcer le soutien et l'accompagnement en francisation pour les travailleurs ainsi que pour les propriétaires de petites entreprises et de petits commerces

2

Souligner de façon explicite et publique la contribution des propriétaires de commerces qui francisent leurs entreprises

3

Réaliser des activités de promotion du français axées sur la fierté de parler français et sur l'appartenance à la société québécoise

4

Renforcer l'engagement des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques pour le développement de l'usage du français et sa mise en valeur dans les entreprises et les commerces de moins de 50 employés

5

Optimiser la collaboration entre les partenaires du secteur public afin de mieux harmoniser et mieux faire connaître l'offre gouvernementale en francisation

6

Se doter de mécanismes pour assurer le suivi de la réalisation des mesures et la reddition de comptes

La **Stratégie commune d'intervention 2013-2015** se propose de réaliser, au cours de la période débutant en novembre 2013 et se terminant en octobre 2015, **l'ensemble des 29 mesures** décrites ci-après¹.

1

Renforcer le soutien et l'accompagnement en francisation pour les travailleurs ainsi que pour les propriétaires de petites entreprises et de petits commerces

MESURES	RESPONSABLES
<p>1. Favoriser la francisation des milieux de travail en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivant le programme de soutien aux associations et organismes pour la promotion de la francisation dans les entreprises • Poursuivant le programme de soutien à la francisation des PME par les technologies de l'information et des communications • Poursuivant le programme de soutien à la francisation pour les centrales syndicales qui permet de sensibiliser les travailleurs aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de travail et aux recours auxquels ils ont droit 	<p>OQLF (Centrales syndicales)</p>
<p>2. Réaliser des activités de promotion pour les programmes de subventions coordonnés par l'OQLF</p>	<p>OQLF</p>
<p>3. Maintenir une équipe d'agents de francisation, relevant de plusieurs partenaires du Grand Montréal, pour rencontrer les petites entreprises de la grande région de Montréal et les sensibiliser à l'importance d'utiliser le français au travail et dans le service à la clientèle</p>	<p>CCMM (OQLF, SPL, Associations)</p>
<p>4. Diversifier les secteurs d'intervention des agents de francisation sur le territoire de la grande région de Montréal et dans certaines régions du Québec</p>	<p>CCMM (OQLF, SPL, Associations)</p>
<p>5. Tenir à jour et faire connaître le portail www.carrefourfrancisation.com</p>	<p>CCMM (MICC, MESS, E-Q, CPMT, S-Q, SPL, OQLF)</p>

¹ 25 des mesures de la Stratégie 2008-2013 sont reconduites. Celles-ci ont été reformulées en 19 nouveaux libellés pour la Stratégie 2013-2015. [10 nouvelles mesures](#) sont aussi proposées pour compléter la Stratégie 2013-2015.

Légende

CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail	OQLF	Office québécois de la langue française
E-Q	Emploi-Québec	SPL	Secrétariat à la politique linguistique
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	S-Q	Services Québec

MESURES	RESPONSABLES
6. Maintenir le processus de francisation volontaire des petites entreprises de moins de 50 employés, de concert avec l'OQLF et avec la collaboration de l'équipe des agents de francisation	CCMM (OQLF, Associations)
7. Franciser davantage de personnes immigrantes en milieu de travail dans la région de Montréal en concluant des ententes pour faire la promotion des cours de français en milieu de travail, le démarchage, le recrutement d'entreprises et l'organisation de cours de français	MICC
8. Maintenir une offre diversifiée des modes et des lieux de formation en français afin de mieux répondre aux besoins des petites entreprises	E-Q
9. Faire connaître et tirer davantage parti du programme <i>Soutien régionalisé aux entreprises</i> et du programme <i>Soutien aux promoteurs collectifs</i> , offerts par la CPMT, pour favoriser la participation des petites entreprises aux cours de francisation	E-Q
10. Favoriser une meilleure intégration au marché du travail par le <i>Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)</i>	E-Q
11. Favoriser une meilleure intégration au marché du travail aux individus inscrits aux cours de francisation financés à l'aide de la <i>Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet individus</i>	E-Q
12. Promouvoir davantage les services d'Emploi-Québec auprès des entreprises des régions de Montréal, de Laval et de la Montérégie	E-Q
13. Faire davantage connaître les services de francisation du MICC, particulièrement ceux liés au monde du travail	MICC
14. Rehausser le niveau de compétence en français des personnes immigrantes qui travaillent dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce de détail en élaborant et en offrant deux nouveaux cours de français adaptés aux besoins langagiers de ces personnes	MICC

Légende

CCMM Chambre de commerce du Montréal métropolitain
 CPMT Commission des partenaires du marché du travail
 E-Q Emploi-Québec
 MESS Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MICC Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
 OQLF Office québécois de la langue française
 SPL Secrétariat à la politique linguistique
 S-Q Services Québec

MESURES	RESPONSABLES
15. Favoriser l'utilisation des services de francisation en ligne et des cours de français spécialisés liés aux domaines professionnels	MICC
16. Mettre à la disposition des citoyens et des entreprises qui se présentent au centre de services du 2050 De Bleury, tous les dépliants produits par le SPL	S-Q (SPL)

2

Souligner de façon explicite et publique la contribution des propriétaires de commerces qui francisent leurs entreprises

MESURES	RESPONSABLES
17. Mettre en valeur les retombées de certains projets émanant des associations subventionnées par l'entremise des programmes d'aide financière coordonnés par l'OQLF	OQLF (CCMM, Associations, Centrales syndicales)
18. Faire connaître, notamment par l'entremise d'Internet et des médias sociaux, les entreprises et les commerces qui offrent des services en français et utiliser ces moyens de communication pour mettre en valeur leurs réalisations	CCMM (Associations, SPL, OQLF)
19. Concevoir et rendre disponible une application pour les téléphones mobiles et les tablettes électroniques qui permettra aux citoyens de géolocaliser et de valoriser les entreprises et les commerces qui offrent des services en français	CCMM (Associations, SPL, OQLF)
20. Concevoir et diffuser un outil de reconnaissance pouvant être affiché par les commerces qui offrent des services en français (ex.: <i>J'ai le cœur au français</i>)	CCMM (Associations, SPL, OQLF)

Légende

CCMM Chambre de commerce du Montréal métropolitain
 CPMT Commission des partenaires du marché du travail
 E-Q Emploi-Québec
 MESS Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MICC Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
 OQLF Office québécois de la langue française
 SPL Secrétariat à la politique linguistique
 S-Q Services Québec

MESURES	RESPONSABLES
<p>21. Continuer à valoriser les efforts déployés par les petites entreprises en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maintenant, en partenariat avec la CCMM, dans le cadre du concours des Mérites du français, un mérite pour souligner l'excellence en matière de français au travail et dans le commerce destiné aux petites entreprises et en révisant au besoin les critères de dépôt de dossiers Maintenant, en partenariat avec Action TI, dans le cadre du concours des Mérites du français, un mérite pour souligner l'excellence en matière de français dans les technologies de l'information destiné aux petites entreprises et en révisant au besoin les critères de dépôt de dossiers 	<p>OQLF (CCMM, Action TI)</p>
<p>22. Réaliser auprès des petites entreprises des activités de promotion pour les deux volets du concours des Mérites du français</p>	<p>OQLF (CCMM, Action TI)</p>

3

Réaliser des activités de promotion du français qui soit axées sur la fierté de parler français et sur l'appartenance à la société québécoise

MESURES	RESPONSABLES
<p>23. Accroître la concertation des ministères et organismes pour promouvoir l'utilisation du français dans les petits commerces de la grande région de Montréal</p>	<p>SPL (OQLF, MICC, Associations)</p>
<p>24. Accroître le partenariat avec les établissements universitaires et collégiaux de la grande région de Montréal afin que ces derniers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisent les étudiants non francophones à l'importance du français par des activités de promotion liées à son apprentissage et à son usage Développent une stratégie Web axée sur la mise en relation entre employeurs et étudiants dans le but de pourvoir des postes qui requièrent l'usage du français Incitent les étudiants francophones à agir comme ambassadeurs de la langue française dans leur milieu 	<p>SPL (OQLF, Établissements universitaires et collégiaux)</p>

Légende

CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
E-Q	Emploi-Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
OQLF	Office québécois de la langue française
SPL	Secrétariat à la politique linguistique
S-Q	Services Québec

4

Renforcer l'engagement des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques pour le développement de l'usage du français et sa mise en valeur dans les entreprises et les commerces de moins de 50 employés

MESURES	RESPONSABLES
25. Assurer le maintien et le fonctionnement des structures administratives aptes à assurer la réalisation de la Stratégie commune : Comité directeur des orientations, Comité de suivi des activités et son Secrétariat	SPL

5

Optimiser la collaboration entre les partenaires du secteur public afin de mieux harmoniser et de mieux faire connaître l'offre gouvernementale en francisation

MESURES	RESPONSABLES
26. Assurer la concertation des intervenants en milieu de travail ainsi que l'harmonisation et la cohérence des actions et des services au bénéfice des travailleurs immigrants en emploi notamment par le Comité Francisation en milieu de travail mis en place par le MESS, la CPMT, E-Q et le MICC	MICC
27. Assurer le fonctionnement du comité interministériel des partenaires gouvernementaux	SPL

Légende

CCMM	Chambre de commerce du Montréal métropolitain	MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail	OQLF	Office québécois de la langue française
E-Q	Emploi-Québec	SPL	Secrétariat à la politique linguistique
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	S-Q	Services Québec

MESURES	RESPONSABLES
28. Prendre appui sur les indicateurs des partenaires de la Stratégie afin de mieux mesurer l'atteinte des objectifs	SPL (OQLF, MICC, E-Q, CCMM)
29. Se doter de mécanismes de reddition de comptes aptes à évaluer la réalisation des mesures de la Stratégie	SPL (OQLF, MICC, E-Q, CCMM)

Légende

CCMM Chambre de commerce du Montréal métropolitain
CPMT Commission des partenaires du marché du travail
E-Q Emploi-Québec
MESS Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

MICC Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
OQLF Office québécois de la langue française
SPL Secrétariat à la politique linguistique
S-Q Services Québec